

Conseils pour un usage des médias sociaux en toute quiétude

1. Bloquer sur-le-champ un utilisateur qui vous importune ou qui vous harcèle

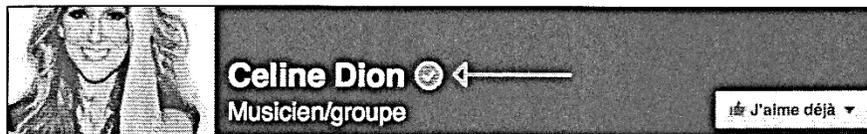
N'ayez plus peur de vous faire marcher sur les pieds sur les médias sociaux! Sur Facebook, rendez-vous sur le compte de la personne qui vous cause des ennuis et à droite complètement de sa photo de profil, se trouvent trois points de suspension (...). En cliquant sur ces trois points, vous verrez apparaître des options. Pour supprimer toutes interactions avec cet utilisateur indésirable, sélectionner l'option *Bloquer* et confirmer votre choix ensuite.

2. Se déconnecter de votre Facebook après chaque utilisation

Une fois votre utilisation de Facebook terminée, assurez-vous de bien vous déconnecter afin d'éviter qu'une personne malicieuse s'empare de votre compte et parle en votre nom ou viole votre confidentialité. Pour y parvenir, sur la page Internet de votre Facebook se trouve en haut à droite une flèche pointant vers le bas. En cliquant sur cette flèche, plusieurs options s'afficheront. Cliquer sur *Déconnexion* pour rompre votre connexion. Un geste facile qui pourrait vous sauver bien des maux de tête!

3. Être abonné à des pages officielles sur Facebook

Afin d'éviter d'être berné par de fausses informations ou par du contenu indésirable, suivez que des pages officielles certifiées par Facebook. Si votre idole est Céline Dion, assurez-vous de suivre la véritable et non un usurpateur d'identité. Pour des pages populaires en demande, Facebook certifie certaines pages afin d'assurer leur authenticité. Les titres des pages suivies d'un crochet bleuté sont les pages officielles certifiées par le réseau social.



4. Configurer les paramètres de confidentialité en toute et due forme

Si vous avez un Facebook et ne savez pas où sont situés vos paramètres de confidentialité, cela signifie que quelque chose cloche sur votre compte. Dans le but de limiter la propagation de vos renseignements personnels, Facebook permet de configurer vous-mêmes vos paramètres de confidentialité, c'est-à-dire ce que vous mettez sur votre Facebook (date de naissance, lieu de travail, photos, mentions J'aime d'une page, etc.). Pour configurer vos paramètres de confidentialité et s'assurer que seuls vos amis virtuels que vous avez accepté parmi vos contacts voient vos renseignements, cliquez sur la même flèche qu'indiquée au conseil 2, mais sélectionnez plutôt l'option *Paramètres* et ensuite, sur la nouvelle page qui s'affichera, cliquez sur *Sécurité*, en haut à gauche de votre écran.

5. Votre mot de passe

Un compte Facebook peut demeurer valide à perpétuité. Afin d'assurer une sécurité sur votre compte, confiez à un proche de confiance votre mot de passe de vos réseaux sociaux. Ainsi, si votre état ne vous permet pas de faire la gestion de vos médias sociaux, un proche pourra s'en occuper.

Aussi, assurez-vous de changer votre mot de passe toutes les années, et de ne pas choisir toujours le même. De plus, assurez-vous d'ajouter des chiffres, voire des majuscules dans le contenu de votre mot de passe afin de sécuriser au maximum votre compte. En aucun temps vous ne devriez mettre comme mot de passe votre date de naissance ou vos prénom et nom. Choisissez plutôt quelque chose d'abstrait.

QUE PUIS-JE DIVULGUER SUR LES MÉDIAS SOCIAUX?

CE QUE JE PEUX DIVULGUER

- ✓ Mes loisirs, mes passions;
- ✓ Des messages abstraits, sans détails évident;
- ✓ Mon appui pour une cause humanitaire;
- ✓ Un souhait d'anniversaire à un proche;
- ✓ Lieux de mes études ;
- ✓ Photos de mes voyages si mon compte Facebook est sécurisé;
- ✓ Annonce d'un décès dans la famille, sans mettre l'accent sur des détails pointus permettant à des malfaiteurs de vous nuire.

CE QUE JE NE DEVRAIS PAS DIVULGUER

- x Mes allégeances politiques;
- x Ma date de naissance complète;
- x Mon adresse postale;
- x Mon numéro d'assurance sociale;
- x Mon lieu de travail;
- x Des photos de mes petits-enfants si mon Facebook n'est pas sécurisé;
- x Un départ à long terme (voyage, convalescence, etc.);
- x Mes sources de revenu;
- x Publiciser un événement personnel (anniversaire, épluchette de blé d'Inde, pendaison de crémaillère, etc.)
- x Annonce d'un déménagement si le Facebook n'est pas sécurisé;
- x La compagnie d'assurances avec qui je fais affaire;
- x Photos avec des détails sur ma vie personnelle (panneau routier, nom de rue, plaque d'immatriculation, etc.);
- x Opinion sur la religion, l'économie ou tout autre sujet qui pourrait créer un débat sur la place publique;
- x Annonce d'un divorce ou d'une nouvelle union récente (de moins de quelques semaines).